



DOJO CLUB LEWARDOIS

2024 / 2025

Affiliations :

FFJDA et FSGT

Reprise du judo le mercredi 11 septembre 2024

Horaires des entraînements* : Mercredi et Vendredi

- De 17h15 à 18h00 : nés en 2019, 2018 et 2017 (débutants)
- De 18h15 à 19h00 : nés en 2017 (confirmés), 2016, 2015 et 2014 (débutants)
- De 19h00 à 20h15 : nés en 2013 et avant

*Cette répartition sera laissée à l'appréciation de l'entraîneur.

2 séances d'essai gratuites

Certificat médical : Obligatoire pour tous (après le 2 octobre, pour des raisons de responsabilité vis-à-vis de notre assurance, les enfants sans certificat ne seront plus acceptés).

Pour les compétiteurs préciser : " Sans contre-indication à la pratique du judo en compétition " et faire signer le livret.

Cotisation club saison 2024-2025 : (comprenant l'assurance)

- Moins de 11 ans (né après 2013) = 110 € (renouvellement 100 €)
- 11 ans et plus (né en 2013 et avant) = 130 € (renouvellement 120 €)

Tarif FFJDA (obligatoire) licence+assurance pour la saison 2024-2025 :

41 € (+ 10 € de Livret judoka pour les compétiteurs)

Tarif FSGT (facultative) licence+timbre+assurance pour la saison 2024-2025 :

Adultes (né en 2006 et avant) : 43 €

Jeunes (né entre 2007 et 2011) : 36 €

Enfants (né en 2012 et après) : 26 €

+ Livret Judoka 10 €
(Pour les compétiteurs)

Modes de paiement* acceptés (*possibilité de paiement en 3 fois) :

- Espèces
- Chèque à l'ordre du "Dojo Club Lewardois"
- Chèques Vacances ou Coupons Sport
- Pass'sport région Hauts de France (déduction de 50 €)



Dojo : Salle Omnisport rue d'Erchin 59287 Lewarde

Contacts : Karin Bouabdallah (Entraîneur) 06 14 94 99 24

Nathalie Roméro (Trésorière) 06 78 86 23 70

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre page **Facebook** : **Judo Club Lewarde**



DOJO CLUB LEWARDOIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le but de l'association dite "Dojo Club Lewardois" (DCL) est de promouvoir le judo et sa culture. La citoyenneté, la pratique sportive et la prévention santé.
- Le DCL accepte tout élève qui s'engage à respecter le présent règlement.
- Est considéré comme inscrit au DCL, tout judoka s'étant acquitté de sa cotisation. Celle-ci doit être impérativement réglée avant fin novembre.
- Les renseignements contenus dans les fiches des judokas ne seront communiqués à aucun tiers ni aucun organisme.
- Les judokas du DCL sont placés, pendant le temps des entraînements sous l'autorité de l'entraîneur.
- En cas d'indiscipline manifeste, un élève pourra être exclu du cours temporairement ou définitivement selon la gravité de la situation.
- En dehors des heures d'entraînement les judokas restent sous la responsabilité de leurs parents.
- Le DCL ne pourra être tenu responsable en cas d'incident ou d'accident hors du tapis et des heures d'entraînement.
- Les parents sont admis dans le dojo à condition de rester discrets. L'entraîneur pourra exclure un parent du dojo en cas de non-respect de cette discréction.
- Toute dégradation faite au bâtiment sera à la charge des parents.
- Les judokas sont tenus de venir à l'entraînement dans un état de propreté correct : judogi propre, hygiène respectée, ongles des pieds et des mains coupés. Les cheveux longs seront attachés. Les bijoux doivent être enlevés pour éviter les blessures.
- Le DCL n'est pas responsable des vols ou dégradations des biens personnels qui pourraient se produire pendant les entraînements.
- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant le début de chaque entraînement.
- Les compétitions ne sont pas obligatoires. Seul l'entraîneur pourra indiquer si un judoka est apte à participer aux compétitions.
- En cas d'arrêt en cours de saison la cotisation reste due, sauf cas exceptionnel à l'appréciation du comité directeur du DCL.
- Le judo club se réserve le droit de ne pas participer de manière financière ou autre pour un judoka non assidu aux entraînements.
- Le club se donne le droit de réservé sur les récompenses particulières des différents adhérents sous conditions d'assiduité aux entraînements et comportements hors valeurs véhiculées au sein du DCL.

Fait à Lewarde, Le / /

Signature du ou de la licencié(e) ou de son représentant légal pour les mineurs

Lu et approuvé :



CERTIFICAT MÉDICAL

CACHET DU MEDECIN

Fait à,

Le

Je soussigné (e), Dr, certifie après avoir examiné
Mr, Mme, l'enfant, né(e) le,
demeurant à....., qu'aucun signe d'affection est
cliniquement décelable et qu'il, elle **EST APTE A LA PRATIQUE DU JUDO EN COMPETITION.**

Signature :



CERTIFICAT MÉDICAL

CACHET DU MEDECIN

Fait à,

Le

Je soussigné (e), Dr, certifie après avoir examiné
Mr, Mme, l'enfant, né(e) le,
demeurant à....., qu'aucun signe d'affection est
cliniquement décelable et qu'il, elle **EST APTE A LA PRATIQUE DU JUDO EN COMPETITION.**

Signature :



DOJO CLUB LEWARDOIS



Fiche d'inscription : Saison 2024-2025

Partie grise réservée au club

- Licence FFJDA
 - Timbre donné
- Licence FSGT
 - Timbre donné
- Compétiteur FSGT/FFJDA
- Catégorie d'âge :

- Certificat médical
 - Photo
 - Règlement club signé
 - Livret du judoka
- FSGT/FFJDA

- 1er cours
- 2ème cours
- 3ème cours
- 1er essai
- 2ème essai

Nom :	Prénom :	Sexe :
Date et Lieu de naissance :	/ / à	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Représentant légal :		

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Photo
Obligatoire

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Adresse mail :

Toutes ces données sont réservées à l'usage du club et ne seront transmises à aucun tiers.

Couleur de ceinture :

Taille de vêtement :

Pièces à fournir : Certificat médical / Photo / Formulaires santé FSGT

Règlement - Important : L'inscription ne sera validée que si le dossier est complet et le règlement effectué. Les derniers règlements se feront au plus tard le 29 novembre 2024.

FFJDA	Cotisation Club annuelle		FSGT		
	Licence			Licence	
	Livret			Livret	

TOTAL :

<input type="checkbox"/> Chèque	1er Paiement	Le : / /	Montant :	Solde
<input type="checkbox"/> Chèques vacances	2ème Paiement	Le : / /	Montant :	Solde
<input type="checkbox"/> Pass'Sport	3ème Paiement	Le : / /	Montant :	Solde
<input type="checkbox"/> Espèces				
<input type="checkbox"/> Coupons sport				

Fait à Lewarde, Le : / /

Signature :